

VIVRE A VEUREY

MAGAZINE

N° 104
FEVRIER 2024

L'ACTUALITE MUNICIPALE
ET ASSOCIATIVE



www.veurey-voroize.fr



commune
Veurey-Voroize



l'appli :
PanneauPocket



Pascale RIGAULT
Maire

EDITO

Pour les équipes municipales, le mois de janvier est rythmé par les cérémonies des vœux mais c'est aussi le temps de la préparation des budgets dans les communes. Avant le vote du budget qui aura lieu à Veurey lors du conseil municipal du 12 février, je vous présente les projets inscrits pour l'année 2024.

Tout d'abord nous allons continuer à mener des actions concernant :

- L'éclairage public avec l'installation de lampadaires plus performants
- Les écoles et les associations avec un maintien de notre soutien financier
- L'atelier participatif avec de nouveaux équipements pour rendre encore plus attractif cet espace sportif : aménagements du petit bois pour la pratique du bmx et d'une piste de course à pied, rénovation du 2ème terrain de tennis...
- L'embellissement, avec des plantations adaptées au changement climatique notamment. Nous travaillons également sur tout un ensemble d'actions à pérenniser ou à mettre en place afin de pouvoir signer cette année la convention plan air climat avec la métropole. Nous envisageons par exemple une nouvelle opération appelée « une naissance, un arbre ».
- Le patrimoine : nous avons sélectionné un architecte pour la sécurisation de la toiture de la tour des templiers.

Nous avons aussi deux projets majeurs pour cette nouvelle année:

1/ L'extension du cimetière. Cet agrandissement est devenu indispensable et des normes strictes et particulières sont imposées comme tout ce qui concerne le funéraire. Les travaux seront réalisés en deux étapes :

Première phase sur le budget 2024 avec :

- l'aménagement d'un passage entre l'ancien et le nouveau cimetière,
- l'installation d'une nouvelle clôture sur la totalité de l'extension,
- l'aménagement pour de nouvelles concessions sur une partie du terrain.

Dans un deuxième temps, la création d'un espace cinéraire (équivalent à un columbarium mais installé horizontalement) sera programmée ainsi que celle d'un jardin du souvenir.

2/ L'extension de la crèche qui fait suite à l'acquisition du terrain limitrophe à celui de la crèche actuelle. En début de mandat nous n'avions pas prévu d'acquisition de foncier pour ce projet. En effet nous avons prévu cette extension à l'ancien cabinet médical en accord avec l'équipe de la crèche. Mais cette acquisition s'est imposée à nous dès la mise en vente du terrain pour plusieurs raisons : proximité immédiate avec la crèche actuelle, situation au cœur du village, maîtrise de la construction sur ce terrain ...

Nous avons déjà bien avancé sur le projet d'extension en concertation avec l'équipe de l'association des petits bouts .Cet agrandissement permettra d'accueillir 14 enfants supplémentaires dès septembre 2025. L'intercommunalité avec la commune de Noyarey sera maintenue, avec une participation, au budget de fonctionnement, au prorata de la nouvelle capacité d'accueil des enfants répartie comme suit: 17 places pour Noyarey, 2 places pour l'entreprise Lynred, et 17 places pour Veurey-Voroize.

Lors du prochain édito Philippe Monier, adjoint aux finances reviendra plus longuement sur les principaux éléments financiers de ce budget.

Prenez soin de vous.

Dans ce numéro

DÉBROUSSAILLAGE

P. 04

INFOS MAIRIE

P. 05

CA S'EST PASSÉ

P. 06

HYOSHI SPORTS

P. 07

LE HOCKEY-CLUB

P. 08

DON DU SANG

P. 09

SOU DES ÉCOLES

P. 10

RACONT'THÉ

P. 11

BOTANIQUE

P. 12

COSMOCITÉ

P. 13

PÉTITION CITOYENNE

P. 14

LE SAVIEZ-VOUS?

P. 15

AGENDA

➔ **Samedi 10 février**, 19h00 à la Salle des Fêtes, soirée Calrton's organisée par la Société Musicale de Veurey (Sur réservation)

➔ **Lundi 12 février**, 18h00 en mairie conseil municipal public avec vote du budget 2024

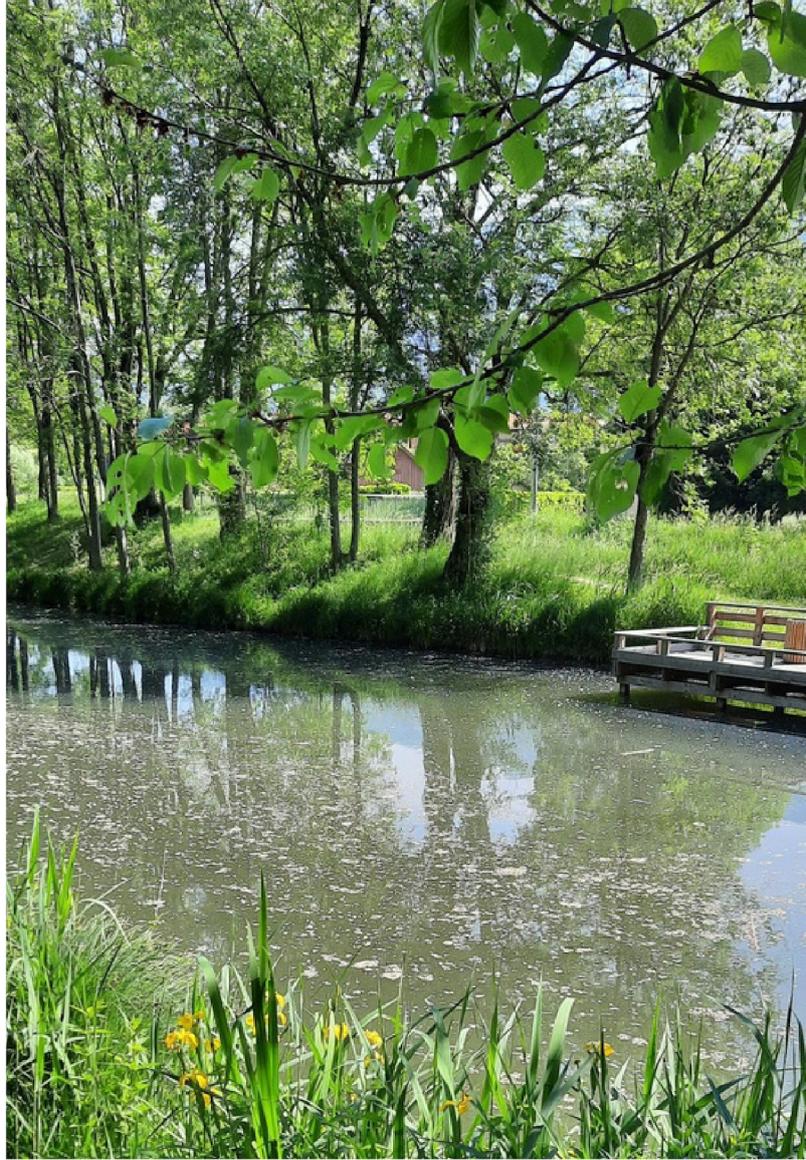
➔ **Samedi 23 mars**, à partir de 18h00 à la SDF Carnaval du Sous des Ecoles

➔ **Vendredi 29 mars**, 19h00, salle St Ours séance de contes, raconté par "Racont'thé"

ÉTAT CIVIL

DÉCÉS

Mr André BERNARD-GUELLE
le 8 janvier 2024 à Noyarey



PERMANENCES CONSEILS

- **ARCHITECTE CONSEIL**
1er vendredi du mois de 13h30 à 17h00
RDV auprès du secrétariat mairie
- **AVOCAT CONSEIL**
1er mercredi du mois de 14h30 à 16h30
RDV auprès du secrétariat mairie
- **MUTUALP SANTÉ**
RDV auprès de Mr Falconnet
au 06.16.24.92.28
Mail : mutualp-communales@mutualp.fr

- **PUBLICATION NAISSANCE**

Lors d'une naissance, les parents remplissent un imprimé pour la déclaration à la presse auprès du service d'état civil du lieu de naissance de l'enfant. La mairie de Veurey-Voroize réceptionne ce document et en fonction de la volonté des parents nous faisons paraître ou pas l'annonce dans le bulletin municipal.

- **RECENSEMENT CITOYEN**

Chaque jeune veurois(e) doit OBLIGATOIREMENT se faire recenser au cours du mois de ses 16 ans. Il ou elle doit se présenter à la mairie avec sa carte d'identité et le livret de famille des parents.

VIVRE À VEUREY

Directrice de la publication : Pascale Rigault

Conception : Philippe Heraud

Rédaction : Mairie, associations et GAM

Images et illustrations : Mairie, la Metro, Pixel.

Déposer articles et photos sur : articles@veurey.fr

Date limite d'envoi des fichiers pour le n°105 de mars : **Lundi 19 février**

PRESS VERCORS Imprimerie



38160
St Sauveur



Imprimé sur
papier
100% recyclé

OBLIGATION LÉGALE DE DÉBROUSSAILLEMENT : C'EST LE MOMENT !

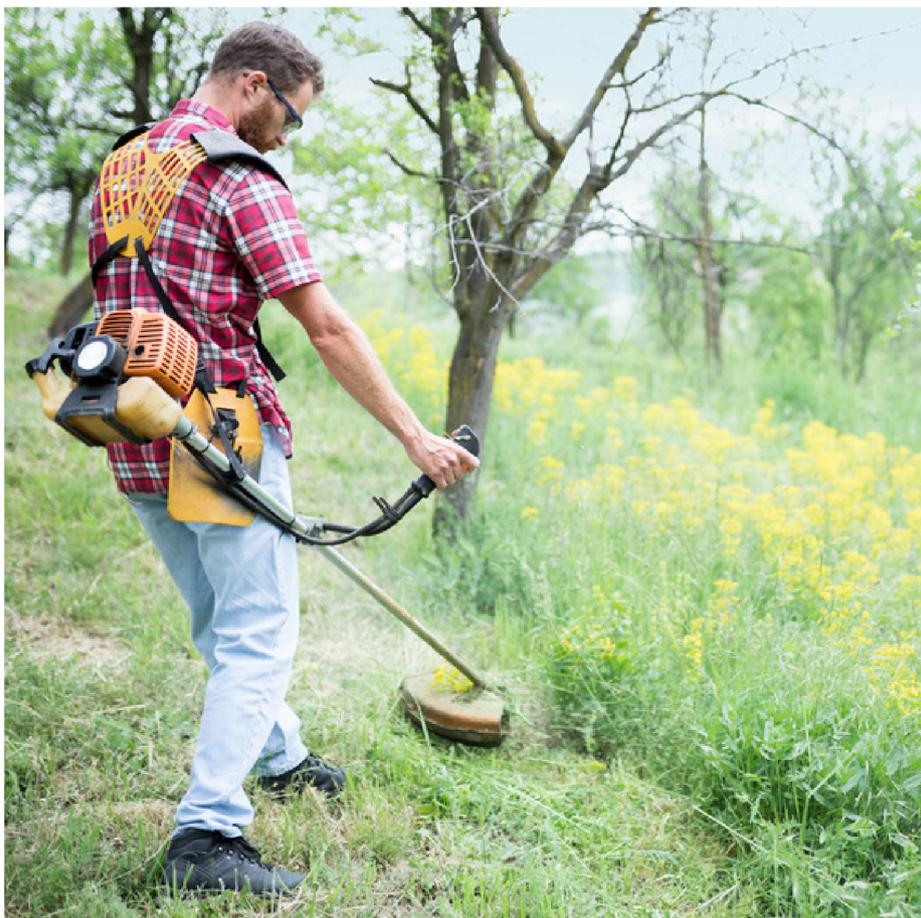
Débroussailler est une obligation pour tous les propriétaires de parcelles situées à moins de 200 mètres d'un espace boisé. L'hiver est la meilleure période pour débroussailler sans trop porter atteinte à la biodiversité.

Alors si vous n'avez pas encore agi, c'est le moment !

Qui doit débroussailler quoi ?

Si les terrains sont situés en zone urbaine, le propriétaire doit débroussailler toute sa parcelle, quelle que soit sa superficie et même si celle-ci est dépourvue de construction.

Dans le cas des habitations, c'est le propriétaire qui est responsable du débroussaillage autour de son habitation. Attention, il doit réaliser le débroussaillage de façon continue sur 50 m de profondeur autour de son habitation, et cela sans tenir compte des limites de sa propriété. Les travaux peuvent donc s'étendre sur la ou les parcelles voisines, quand celles-ci ne sont pas bâties. En effet, la loi a fait peser la charge du débroussaillage sur le propriétaire du bien à défendre, et non sur le propriétaire forestier voisin qui n'a pas demandé qu'une maison vienne s'installer à côté de sa forêt. Ce n'est ainsi pas à ce dernier d'assurer la sécurité d'une habitation qui n'est pas la sienne. Si la propriété voisine est également bâtie, alors, chacun débroussaillera chez soi.



Quelles sont les sanctions ?

Les risques encourus sont :

- la mise en danger des habitants,
- la destruction de son habitation par le feu et tous les biens qui sont à l'intérieur... (80% des habitations débroussaillées ne subissent aucun dégât lors des grands feux),
- des sanctions pénales (de l'amende forfaitaire à 200 € à la condamnation à 50 €/m² non débroussaillés)
- des sanctions administratives (mise en demeure de faire avec astreinte ; amende administrative également à 50 €/m² non débroussaillés ; pourvois d'office : c'est la commune qui fait faire les travaux et envoie la facture au propriétaire)
- un malus sur le remboursement par les assurances.

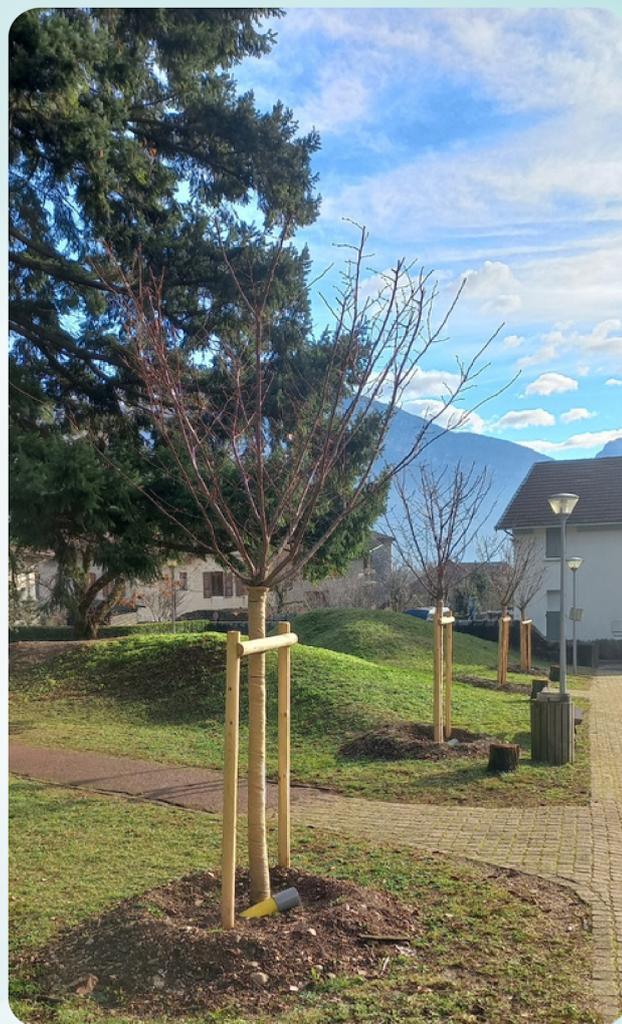
L'arsenal législatif est conséquent, car l'enjeu du débroussaillage est conséquent.

En savoir plus :

Un guide pour vous accompagner édité par la direction départementale des territoires de l'Isère avec l'appui de l'office National des forêts et du SDIS présente les règles à respecter pour les travaux de débroussaillage et des conseils techniques pour les réaliser.

A télécharger sur
www.isere.gouv.fr
ou en flashant
ce QR code





Embellissement :

Fin décembre, de nouvelles plantations ont eu lieu dans le parc de la mairie, en remplacement d'arbres malades et dangereux abattus récemment. Les pépinières Vincent de St Jean de Moirans ont replanté 4 prunus, 2 érables et 1 tilleul, espèces rustiques supportant bien la sécheresse pour un montant d'environ 5000€. Les souches quant à elles ont été détruites par nos services techniques.

Petit rappel :

La mairie ne s'occupe pas des cérémonies lors du décès d'un administré. Elle prend en charge uniquement la partie liée à l'état civil. Les familles endeuillées font le choix des cérémonies et en ce qui concerne les cérémonies religieuses elles s'adressent à la paroisse St Luc. Celle-ci organise les obsèques et son choix est de les célébrer à l'église de Noyarey ou de Sassenage car elle dispose de bénévoles dans ces deux communes. A Veurey-Voroize, l'équipe Veuroise prend en charge les cérémonies de baptême et de mariage mais pas les obsèques.

Nous sommes bien conscients de cette problématique. Il serait en effet plus judicieux de déplacer deux laïcs des communes voisines lors des obsèques à l'église de Veurey plutôt que de faire déplacer de nombreux Veurois sur Noyarey ou Sassenage .

Si ces cérémonies n'ont pas lieu à Veurey ce n'est en aucun cas à cause d'un refus de la mairie de faire le ménage ou de chauffer l'église.





CA S'EST PASSÉ



14 JANVIER

MATINÉE
BOUDIN

avec le Comité d'Animation

Tatamis ?

Tous les pratiquants d'arts martiaux vous le diront, le tatamis ça se respecte, pour preuve, il suffit de regarder, à chaque cours de mardi et jeudi, tous les petits judokas s'inclinent naturellement devant le tatamis du dojo pour signifier à la fois leur respect du lieu et celui des pratiquants.

On retrouve des traces d'utilisation de tatamis dès le 8ème siècle au Japon, et Jogoro Kano, le fondateur du judo décida d'utiliser un tapis fait de paille de riz tressée afin d'amortir les nombreuses chutes liées à la pratique du judo. Tous les arts martiaux l'ont adopté et cette surface souple convient aussi très bien à d'autres sports dont le fitness.

Comme d'autres associations, l'association Hyoshi utilise très régulièrement l'espace dojo et même si les services de la mairie et les coachs nettoient régulièrement la surface des tapis, un nettoyage plus en profondeur s'impose parfois, c'est ce qui a été fait récemment.

Ainsi, tous les tapis ont été stockés provisoirement pour permettre à la mairie de faire un grand nettoyage complet de l'espace dojo.

HYOSHI SPORTS



Les participants "confirmés" du cours de Krav Maga avec assis au premier rang, le coach Julien et la présidente de Hyoshi sports, Valérie Lutz.



Après une bonne séance, les pratiquants de Krav Maga, aidés de parents de judokas et de pratiquants fitness, ont enlevé rapidement tous les tapis

ÉCLATANT SUCCE POUR LE TOURNOI DE HOCKEY DU HCVN

Le samedi 13 janvier, le gymnase de Noyarey a connu une forte animation grâce au tournoi de hockey organisé par le Hockey Club de Veurey-Voroize Noyarey (HCVN).



Cet événement a rassemblé cinq clubs dynamiques de la région: Les Phoenix du HCVN, Les Griffons de Grenoble, Les Lynx de La Tronche mais aussi l'entente des Grizzlys de Crest et des joueurs de Montélimar. Le tournoi a débuté le matin avec les rencontres des équipes U10, où les jeunes joueurs ont pu montrer leurs talents naissants sous les acclamations des parents et des élus.



L'après-midi a été réservé aux équipes U12-U14, avec une compétition sérieuse entre quatre formations talentueuses. Les jeunes joueurs ont montré des compétences solides et une passion évidente pour le hockey, captivant l'attention de tous les spectateurs présents. Les matchs ont démontré un bon niveau de compétition, laissant entrevoir un avenir prometteur pour le hockey en salle dans la région.

Un autre point fort de la journée a été la convivialité de l'évènement, avec notamment la présence massive de parents venus soutenir leurs enfants, créant une ambiance chaleureuse et festive. Un goûter avec les gâteaux des parents et des boissons, a également été offert à tous les enfants participants. Cette initiative a renforcé l'esprit sportif et la camaraderie entre les équipes, offrant un moment d'échanges après une journée intense de compétition.



Finalement, le tournoi de hockey du HCVN à Noyarey a été une journée remarquable pour tous les participants et spectateurs. Félicitations aux équipes participantes pour leurs performances et au HCVN pour l'organisation réussie de cet événement mémorable. Le hockey continue de prospérer dans la région, et nous sommes impatients de voir ce que l'avenir réserve à ces jeunes talents prometteurs.



A moins d'être coupé du monde, il ne vous aura pas échappé que les jeux Olympiques et Paralympiques se déroulent cette année en France, principalement à Paris mais aussi dans d'autres villes pour certaines disciplines. En amont de cet évènement planétaire, de nombreuses animations sont organisées par les départements et communes de France dont Veurey, labellisée Terre de Jeux.

C'est dans ce cadre que l'Amicale des donneurs de sang de Noyarey-Veurey proposait une animation dans la salle du conseil de la mairie de Veurey, le samedi 25 novembre dernier.



Amicale
Don de Sang Bénévole
Noyarey et Veurey-Voroize

Pour l'occasion, pendant que des sportifs, de tous âges, coureurs ou marcheurs, avec ou sans chien réalisaient 2024 tours dans le parc de la mairie (un défi de plus de 380 km au total quand même !). Notre association proposait sur un stand, différents quizz afin de tester les connaissances de chacun sur le don du sang* et aussi sur les JO. Chacun s'est vu remettre un petit cadeau en remerciement de sa participation.

* Au fait, combien de litres de sang avons-nous dans notre corps ?
Entre 1 à 2 litres ? 2 à 5 litres ? 4 à 6 litres ? ou 8 à 10 litres ?

La bonne réponse est 4 à 6 litres. Ainsi, en 24 heures, notre cœur propulse en moyenne 7200 litres par jour (soit 5 litres par minute au repos et jusqu'à 40 litres par minute à l'effort) dans nos artères et veines pour apporter l'oxygène vital à nos organes !

Sportif ou non, soyez bon joueurs et joueuses et donnez un peu de votre temps, votre sang est précieux.

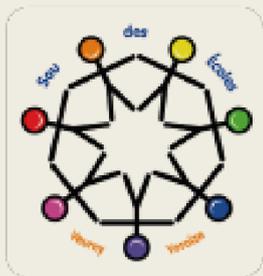
Rappel des dates des prochaines collectes :

- 26 mars 2024 à Noyarey
- 3 juin 2024 à Veurey-Voroize
- 16 septembre 2024 à Veurey-Voroize
- 18 novembre 2024 à Noyarey



Note : Les collectes ont lieu de 16h à 19h30, afin de faciliter l'organisation, merci si possible de prendre rendez-vous sur : dondusang.efs.sante.fr





CARNAVAL

DU SOU DES ÉCOLES

SAMEDI 23 MARS 2024
SALLE DES FÊTES VEUREY VOROIZE

DE 18H À 19H30

MINI BOUM

POUR LES ENFANTS

NOMBREUSES ANIMATIONS

RÉCOMPENSE DES PLUS JOLIS

DÉGUISEMENTS ENFANT À 19H30

À PARTIR DE 20H
REPAS CARBONADE

BAL COSTUMÉ

**LES MEILLEURS COSTUMES ADULTE
SERONT RÉCOMPENSÉS !**

**ENTRÉE GRATUITE
POUR LES PERSONNES DÉGUISÉES**

BUVETTE ET PETITE RESTAURATION SUR PLACE

BON RÉSERVATION REPAS CARBONADE

A déposer en mairie au plus tard le 11/03/2024. Des bons sont disponibles en mairie.

Nom / Prénom : _____

	Prix	Quantité	TOTAL
Repas Adulte	8€	X	
Repas Enfant (jusqu'à 10 ans)	6€	X	
			TOTAL

Règlement par chèque à l'ordre du Sou des écoles à joindre au bon de commande.



**VENDREDI 29 MARS
19H**

SÉANCE DE CONTES

SALLE SAINT OURS

**(1ER ÉTAGE DE L'ESPACE
BRUNEL)**

**ENTRÉE LIBRE
TOUT PUBLIC**

La porcelle

Hypochoeris
Famille : Astéracées

Dénomée aussi : porcelle des sables, salade de porc, herbe au faucon, herbe à l'épervier, borrut, cicorèia fòla, lippe, morre de feda, morre de moton, mourre de porc, platons, potairiè, potarra, pèu de grapaud, pèl de grapaud, erba de l'esparvier, engraisapòrcs.

Autrefois, les cochons se nourrissaient des feuilles et de la racine de la porcelle enracinée qu'ils trouvaient dans la campagne et qu'ils apprécieraient particulièrement, ce qui expliquerait son nom faisant référence au petit cochon. D'autres récits verraient dans cette évocation de l'animal un rapprochement entre les soies du porc et les poils portés au revers des feuilles de la plante.

La porcelle se plaît dans les pelouses des jardins, sur des sols découverts, dégagés, les gazons, les prés pâturés, les bords des chemins. Elles sont indésirables pour le jardinier car, étant appliquées au sol, la tondeuse n'atteint pas la rosette. Elle ressemble beaucoup au pissenlit.



Cette plante sauvage annuelle a la forme d'une rosette. On

trouve la porcelle glabre (*hypochoeris glabra* L.), aux feuilles en rosette allongées, et la porcelle enracinée (*hypochoeris radicata* L.) aux dents des feuilles arrondies.

Toutes deux ont des feuilles poilues.

La porcelle se récolte de l'automne au début du printemps. Sa tige, d'une dizaine de centimètres, fleurit de mai à août, ne porte pas de feuille. En automne, elle se dessèche.



Thérapeutique - La porcelle est dépurative et peut être utilisée en cure au printemps.

En cuisine - Les jeunes feuilles récoltées avant que les hampes florales apparaissent, donc plutôt au printemps, se consomment en salade, en accompagnement d'autres crudités, des pommes de terre, des lardons et un peu d'ail. Elle a un léger goût d'amertume.

Ndlr : La porcelle glabre me semble plus goûteuse, avec ses feuilles croquantes et savoureuses.



Recette de la **soupe à la porcelle**

Faire bouillir les feuilles avec une pomme de terre et un oignon pendant une demi-heure environ.

Égoutter. Réserver l'eau de cuisson (bouillon qui pourra se boire chaud, ou dans la journée).

Passer les légumes au moulin à légumes. La porcelle a perdu son amertume.

PS : La porcelle est toxique pour les chevaux

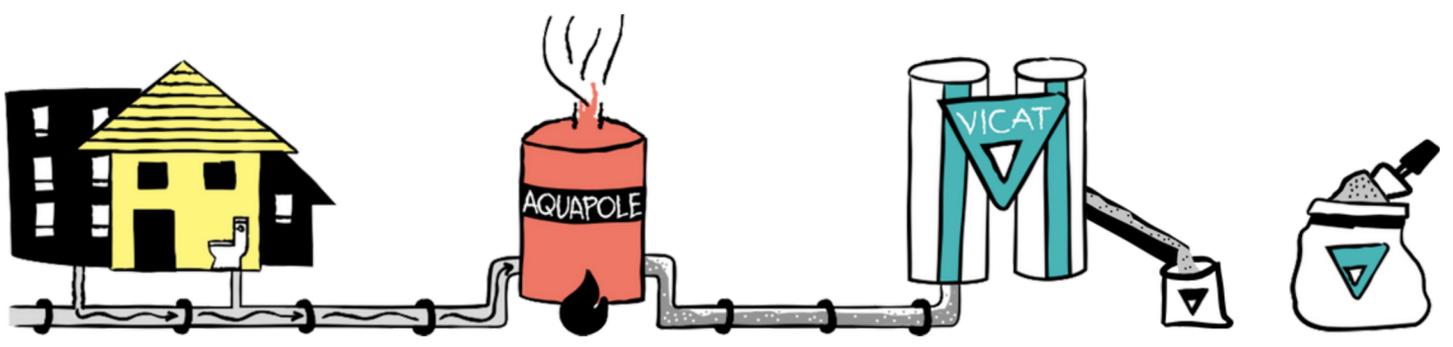
Amis lecteurs, n'hésitez pas à nous faire part de vos découvertes.

Photos 2-3 : D.A., Iles Cordées, 01/2024
Association Au Pied de Ma Tour
38113.patrimoine@gmail.com

Photo 1 : Tela Botanica



DES CENDRES D'AQUAPOLE DANS LE CIMENT VICAT



La station d'épuration métropolitaine Aquapole traite les eaux « sales » rejetées par les habitants et les entreprises dans les canalisations. Chaque année, plus de 200 000 m3 d'eaux usées sont ainsi collectées puis « nettoyées » avant leur rejet dans l'Isère. C'est avec les résidus de ce filtrage que Vicat fait du ciment. Rien ne se perd !

Le traitement des eaux usées produit des boues qui sont incinérées dans un four à Aquapole, après qu'on les a déjà fait fermenter pour produire du biogaz. Il en résulte des cendres, environ 1 000 tonnes par an, qui

représentent des « déchets ultimes ». Qu'en faire ? Deux solutions : soit les enfouir dans un centre spécialisé, soit les réutiliser. C'est ce qu'a choisi la Métropole en s'associant à l'entreprise Vicat.

UN CIMENT QUI SERT À CONSTRUIRE PONTS ET TUNNELS

L'entreprise récupère les cendres, les mélange avec du calcaire puis les chauffe à 1 450 °C dans un de ses fours à Saint-Égrève. La nouvelle solution, appelée « clinker », devient du ciment une fois refroidie.

« Cette solution permet à la Métropole de se débarrasser d'un déchet ultime et dangereux mais aussi d'économiser le coût de l'enfouissement » explique Eric Bureau, un des responsables de Circulère, la filiale « recyclage » du groupe Vicat. Et pour le cimentier, « ces cendres représentent une matière première alternative ».

Le ciment produit, écoconçu et reconnu pour sa « haute qualité », sert principalement pour les travaux de génie civil (ponts, tunnels...). Il est utilisé, par exemple, dans le cadre du chantier de la future liaison ferroviaire Lyon-Turin.

COSMOCITÉ

LE CENTRE DE SCIENCES MÉTROPOLITAIN

UN UNIVERS D'EXPERIENCES : planétarium, salle immersive, belvédère, expositions interactives.

www.cosmocite.fr

Petits et grands, simples curieux ou passionnés de science, tous peuvent y trouver une partie des réponses à leurs questions sur la Terre, les étoiles, l'univers...



PONT-DE-CLAIX
85, cours Saint André
Accès tram ligne A arrêt l'Etoile,
bus C2 et X03.
Chronovélo axe 3.



C'EST NOUVEAU, LA PÉTITION CITOYENNE

Vos idées motivent notre action



une idée

+



des soutiens

=



un débat en conseil
métropolitain

Première Métropole de France à proposer à ses habitants une pétition citoyenne

Plus d'infos

grenoblealpesmetropole.fr/jeparticipe

#Déchets

Les habitants de la Métropole plébiscitent la seconde main

Selon une enquête publiée par l'Obs'y, 83% des habitants de la Métropole de Grenoble disent donner, vendre ou échanger des objets, contre 60% chez l'ensemble des Français.



100% des déchets collectés dans la poubelle verte "Je trie" sont recyclés

Ils sont par exemple transformés en vélos pour le métal, en pulls ou tuyaux pour le plastique, en cahiers ou boîte à œufs pour le papier et le carton, en compost pour les déchets alimentaires ou encore en chauffage pour les déchets résiduels incinérés.

#Environnement-Climat

Pour faire des économies, vous pouvez adapter votre éclairage en fonction de la pièce

Pour une chambre ou le salon, privilégiez une ampoule LED de 5W avec une couleur chaude tendant vers le jaune. Pour la cuisine ou la salle de bain, privilégiez les néons ou tubes luminescents de nouvelle génération.



TRI & DÉCHETS

- **Numéro vert**

Collecte, conseils de tri, achat de bac...
Appel et service gratuits du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
Tél. 0 800 500 027
www.grenoblealpesmetropole.fr/dechets

EAU

- **L'eau potable**

www.grenoblealpesmetropole.fr/eaupotable
Tél. de 8h à 12h et 13h à 16h30
au 04 76 86 20 70

- **Les eaux usées**

www.grenoblealpesmetropole.fr/eauxusees
Tél. 04 76 59 58 17

VOIRIE

- **Problème sur l'espace public**

Nids de poule, mobiliers cassés, feux tricolores défectueux... contactez-nous :
Tél. 0 800 500 027
www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie

ENERGIE

- **Réduire sa facture**

Suivre vos conso d'énergie au quotidien, connaître les astuces pour les réduire.
www.grenoblealpesmetropole.fr/voirie

MOBILITÉ

- **Agences M**

Conseils, vente de tickets bus et tram, horaires, abonnements...
51 av. Alsace-Lorraine, Grand'Place,
15 bld. Joseph-Vallier (Grenoble)

- **Relais TAG du Campus**

Horaires, trafic, abonnements et recharge
442 av. de la Bibliothèque, St.M-d'Hères
www.mobilites-m.fr

- **Agences M Vélo +**

Location de vélos courte ou longue durée
2 agences : parvis gare (Grenoble), campus (Saint Martin-d'Hères),
et autres agences mobiles dans communes.
www.veloplus-m.fr
accueil@metrovelo.fr
09 74 77 73 80

- **Citiz**

Location de voitures en libre-service
téléchargez l'appli Citiz.
www.alpes-loire.citiz.coop
alpes-loire@citiz.fr
04 76 24 57 25





Espace santé

2 allée de la Poste

Médecins généralistes

Consultations sur RDV tous les jours
et samedi matin si urgences.

RDV au 04 76 53 95 29

Dr LANCON Marie :

consultations tous les jours sauf le jeudi

Dr PARMENTIER Christophe :

consultations tous les jours sauf le mardi

Dr PAUTHIER Laurent :

consultations tous les jours sauf le mercredi

Cabinet d'infirmières diplômées d'état

ZUANON Bénédicte : 06 01 45 69 54

LAVERRIERE Laurence : 06 14 01 45 80

DACMINE Nadia : 06 70 46 60 18

Pédicure - Podologue

BARON Harmony

Ouvert tous les jours et sur RDV.

Visite à domicile possible.

RDV au : 04 76 43 88 09 ou 06 07 67 86 57

Psychologue clinicienne

DELEPELAIRE Marianne

Consultations sur rendez-vous au

07 83 38 10 01

Diététicienne Nutritionniste

Diplômée d'Etat

GENON-CATALOT Julie

Consultations sur rendez-vous au

07 88 27 24 67

Orthophoniste

BAKER-WOLFF Hélène

Consultations sur rendez-vous au

06 76 72 36 48



Pharmacie

87 rue du Maupas, Noyarey.

Tél : 04.76.53.91.15

Affichage des pharmacies de garde
sur la vitrine de l'officine ou au 3915.



L'information de la commune sur votre smartphone,
simple et gratuite. Télécharger l'application
sur l'App Store, Google Play ou l'AppGallery



Mairie

2 rue de la Gilbertière

- Lundi : 15h00 - 17h00
 - Mardi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 17h00
 - Mercredi : 13h30 - 17h00
 - Jeudi : 8h00 - 12h00 / 13h30 - 18h00
 - Vendredi : 13h30 - 17h00
 - Samedi : 8h00 - 12h00
- Pour nous joindre
- Tél : 04.76.85.16.80
 - Mail : mairie@veurey.fr
 - Web : www.veurey-voroize.fr
 - Facebook : commune de veurey-voroize
 - CCAS : ccasveureyvroize@orange.fr



Urgences

- Samu : 15 ou le 114 pour les personnes sourdes
ou malentendantes
- Police - Gendarmerie : 17
- Gendarmerie de Sassenage : 04.76.27.42.17
- Pompiers : 18
- Numéro d'urgence européen : 112
(SAMU + Police + Pompier)
- Numéro d'aide aux victimes : 116 006
- SAMU Social : 115
- Centre anti-poison : 04.72.11.69.11
- Enfants disparus : 116 000
- Enfance maltraitée : 119
- SOS Femme Violence Conjugale : 3919
- Alerte attentat - enlèvement : 197



Médiathèque

- Lundi / mardi : 16h30-18h
- mercredi : 13h-18h30
(heure du conte : 17h à 17h45)
- samedi : 10h30-12h



Commerce Vival

- Lundi : 10h00- 13h00 / 16h00 - 19h30
- Mardi au vendredi 7h30 - 13h00 / 16h00-19h30
- Samedi : 7h30 - 13h00 / fermé après-midi
- Dimanche : fermé

Le Relais de Poste Commerçant (RPC) fonctionne tous
les jours de la semaine, aux horaires d'ouverture du
magasin jusqu'à 10h45 le matin et de 16h00 à 19h30 A.M